

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 30 MARS 2021**

L'An Deux Mille Vingt-et-Un, le Mardi Trente du mois de Mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos à distance par téléconférence, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS PAR VISIOCONFERENCE : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mmes Wennie MOLIA – Nanouchka LOUIS – MM. Jules FRAIR – Teddy BARBIN – Mme Elodie CLARAC – M. Emmerly BEAUPERTHUY – Mmes Marie-Renée ADÉLAÏDE – Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Rebecca BELLEVAL – M. Lucas ALBERI – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mme Ghylaine JEANNE.

ETAIENT ABSENTS : M. Louis ANDRE (excusé ; pouvoir donné à Cédric CORNET) – Mmes Marguerite MURAT (s'est définitivement déconnectée) – France-Enna URBINO – MM. Michel HOTIN (excusé ; pouvoir donné à Cédric CORNET) – Marcellin ZAMI (excusé ; pouvoir donné à Guy BACLET) – Josy LAQUITAINE – Jimmy DAMO – Sébastien THOMAS (excusé ; pouvoir donné à Nina PAULON) – David LUTIN – Mmes Mégane BOURGUIGNON (excusée ; pouvoir donné à Mévice VERITE) – Maguy BORDELAIS (excusée) – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mme Jocelyne VIROLAN (s'est définitivement déconnectée).

Madame Mévice VERITE a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**MODIFICATION DU PLAN
DE FINANCEMENT DU PROJET
DE RÉALISATION D'UNE
ÉPICERIE SOCIALE**

CM-2021-2S-DDSS-17

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération n°CM-2020-6S-DAF-93 du 22 décembre 2020, portant adoption du nouveau programme pluriannuel d'investissement 2020-2026 ;

Vu la délibération n° CM-2021-1S-DDSS-03 du 2 février 2021, relative à la réalisation d'une épicerie sociale ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 26 mars 2021 ;

Considérant la volonté de la municipalité de poursuivre ses actions en faveur de la population fragile de la commune ;

Considérant les crédits inscrits annuellement au budget de la commune ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'autoriser le maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat dans le cadre du Plan de Relance, et d'approuver la modification du plan de financement comme suit :

	Nature	%	Montants HT
DÉPENSES	Travaux	68 %	170 000,00 €
	Aménagement	32 %	80 000,00 €
Total dépenses hors taxes			250.000,00 €
RECETTES	Département	15 %	37 500,00 €
	Caf	20 %	50 000,00 €
	Etat - Plan de relance (Alimentation locale et solidaire)	25 %	62 500,00 €
	Carl - Fonds de concours	20 %	50 000,00 €
	Mécénat	10 %	25 000,00 €
	Ville du Gosier	10 %	25 500,00 €
Total des recettes hors taxes			250.000,00 €

Article 2 : D'autoriser le maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

Article 3 : Le maire, la directrice générale des services et la trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

08 AVR. 2021

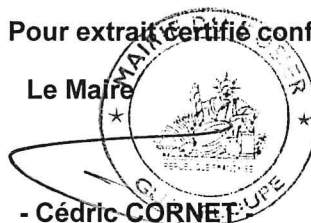
Et publication ou notification
le

08 AVR. 2021

Fait et délibéré à Gosier, le 30 mars 2021

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Cédric CORNET

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Modification du plan de financement du projet de réalisation d'une épicerie sociale

Date de transmission de l'acte : 09/04/2021 (transmis le 08/04/2021 à 18h50 heure local)

Date de réception de l'accusé de réception : 09/04/2021

Numéro de l'acte : CM20212SDDSS17 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20210330-CM20212SDDSS17-DE

Date de décision : 30/03/2021

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers